



Flash Info

www.chevilly.ch
commune@chevilly.ch
021 861 45 40

Rappel à la population – Repos public



Afin de préserver la tranquillité de chacun, il est rappelé qu'il est interdit de faire du bruit :

- entre **22h et 7h**, ainsi que les jours de repos publics tels que définis à l'article 50 du règlement général de police ;
- entre **12h et 13h** ainsi que le samedi, avant 9h et après 19h.

Plus spécifiquement, il est interdit d'utiliser des tondeuses, des débroussailleuses, des scies électriques et tout engin bruyant aux périodes spécifiées ci-dessus et la semaine, **au-delà de 20h**.

Hôpital de St-Loup eHnv - Urgences

Suite aux coupes budgétaires cantonales, les urgences - auparavant ouvertes 24 h / 24 - deviennent dès le **1er mai 2026**, le centre ambulatoire d'urgence ouvert 7 j / 7, en journée uniquement :

Du lundi au vendredi :

9h - 19h

Les samedis, dimanches et jours fériés :

DEGRÉS D'URGENCE - EXEMPLES

1 Urgence vitale
Situation mettant immédiatement la vie en danger.
Suspicion d'infarctus, AVC, arrêt cardiaque, hémorragie

2 Urgent
Situation nécessitant une prise en charge rapide
Crise d'asthme, réactions allergiques avec signes de gravité

3 Semi-urgent
Situation nécessitant une évaluation médicale
Douleurs abdominales sans signes de gravité, suspicion de fracture

4 Non-urgent
Situation ne présentant pas de caractère vital
Symptômes grippaux, rhume, traumatisme léger

➔ Situations d'urgence de degré 1 et 2 : transférées dans un autre hôpital

➔ Situations d'urgence de degré 3 (modéré) et 4 (faible) : prises en charge à St-Loup

Appel aux volontaires : un coup de main qui fait la différence

La Commune souhaite recenser les personnes intéressées à s'engager pour venir en aide à des habitants ayant besoin de soutien ponctuel. Il pourrait s'agir, par exemple, d'accompagner une personne âgée pour faire ses courses ou de l'emmener à un rendez-vous médical.

Cet engagement se veut souple et adapté aux disponibilités de chacun. L'objectif est de créer un réseau de solidarité locale, basé sur l'entraide et la proximité.

Si vous êtes intéressé(e) à figurer sur une liste de volontaires ou souhaitez obtenir davantage d'informations, nous vous invitons à contacter l'administration communale.



Huile et graisse dans les canalisations

La Municipalité rappelle à la population qu'il convient de ne jamais verser d'huiles ou de graisses dans les canalisations, les éviers ou les WC. En se refroidissant, ces substances se solidifient et provoquent des bouchons dans le réseau d'assainissement ainsi qu'à la STEP, avec des conséquences techniques et financières importantes.

Afin de préserver les installations publiques et de limiter les coûts d'entretien, les huiles usagées doivent être collectées séparément et éliminées par les filières de récupération prévues, notamment à la déchetterie de Cossonay.

Astuce
Essuyez vos poêles avec du papier ménage et mettez-le à la poubelle !
Cela épargnera les conduites.

PRU : Point de Rencontre d'Urgence à Chevilly



En cas de catastrophe naturelle ou de situation d'urgence touchant notre commune, le Point de rencontre d'urgence (PRU) fournit à la population des informations essentielles sur la situation locale.

Si l'état d'urgence devait être déclenché et que les communications étaient interrompues, le PRU – situé à l'ancien abattoir / espace culturel, rue du Four 1 – permettrait notamment de passer des appels d'urgence en cas de panne de courant prolongée et de coordonner les demandes d'aide ou les propositions de soutien.

Campagne de porte-à-porte – participation libre

La Municipalité informe que des représentants de Solidar Suisse, mandatés par une société externe, mènent actuellement une campagne de porte-à-porte sur notre commune – du 16 mars au 17 juillet 2026.

Aucune personne n'est obligée de participer et vous n'avez pas à être mis sous une pression indue par les démarcheurs. Il est possible de devenir membre donateur par recouvrement direct (LSV/DD), par bulletin de versement ou de faire un don unique via un terminal électronique. L'adhésion et les mandats de prélèvement peuvent être annulés à tout moment, sans justification, auprès de Solidar Suisse. Aucune collecte d'argent liquide n'est effectuée à domicile.



Interdiction de baigner les chiens dans les fontaines

La Municipalité rappelle aux propriétaires de chiens qu'il est strictement interdit de baigner les chiens dans les fontaines publiques sur le territoire de notre commune pour des raisons évidentes de propreté et d'hygiène (cf. Règlement général de police art. 46).

142 – Numéro national pour l'aide aux victimes de violence

Vous êtes victime de violence et avez besoin d'aide ? Qui contacter en situation de crise ? Toute personne victime de violence en Suisse, nécessitant un soutien immédiat, peut joindre gratuitement le 142. Ses proches peuvent également appeler ce numéro. Pour tous types de violences physiques, psychiques ou sexuelles. **Gratuit et confidentiel 24/24 7/7**



Drones : rappel des règles essentielles

Les drones ne sont pas des jouets et leur utilisation est encadrée. En Suisse, les règles européennes s'appliquent depuis 2023 : selon le poids et l'usage du drone, une formation, un enregistrement, voire une autorisation peuvent être nécessaires. Le pilotage doit toujours se faire dans le respect de la vie privée, des zones de restriction de vol et de la hauteur maximale autorisée de 120 mètres.



Dans le canton de Vaud, des règles complémentaires précisent les zones de survol interdites ou limitées. Les communes peuvent également fixer leurs propres restrictions. Avant chaque vol, il est donc recommandé de vérifier la situation applicable et de s'assurer que le drone est assuré et utilisé à portée de vue.

Info : <https://votrepolice.ch/quelles-sont-les-regles-a-respecter-pour-piloter-un-drone-en-suisse/>

Registre communal des entreprises

Le registre communal des entreprises a pour mission de recenser l'ensemble des acteurs économiques de la commune. Sont inclus :

- Les indépendants,
- Les entreprises,
- Les enseignes,
- Les commerces de détails et services,

Indépendamment de leur envergure et de leur inscription potentielle au registre du commerce. Les succursales, dépôts, adresses postales et locaux de vente doivent également

faire l'objet d'une inscription au lieu de leur exploitation.

Toute personne souhaitant exploiter une entreprise, un établissement ou un commerce est tenue de s'inscrire dans ce registre avant son ouverture. Cette démarche est gratuite. Le formulaire est à disposition au bureau communal ou en téléchargement sur notre site internet : www.chevilly.ch - onglet documents - contrôle des habitants.

Soirées d'information publiques à La Sarraz

PRARENTS ORGANISATIONS
COMMENT LE ÉCOLE

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE
L'ÉTABLISSEMENT PRIMAIRE ET
SECONDAIRE DE LA SARRAZ ET
ENVIRONS

"NOS ENFANTS ET LES RESEAUX SOCIAUX"

M. François Nanchen (eCop François)
Inspecteur à la Police cantonale vaudoise

27 MAI 2026, 19H30
Collège du Levant,
rue des Guébettes 8, La Sarraz

Conférence gratuite réservée aux adultes

EPS de La Sarraz et environs
021 557 85 75
eps.lasarraz@vd.ch
www.eps-lasarraz.ch

Accueil familial de jour (AFJ) Séance publique

L'AFJ
c'est quoi ?

Pourquoi
choisir
l'accueil
familial ?

Et si vous
deveniez
AMF
(accueillant(e) et réseau familial)

📅 Jeudi 18 juin 2026
🕒 19h30 - 21h00
📍 Château de la Sarraz - Salle du Mandrot
🍷 Apéro dînatoire offert

Envie d'en savoir plus ? →
📧 Inscrivez-vous jusqu'au 15 mai 2026
📧 familial@aras.vd.ch

AJERCO
Réseau enfance Cossonay et région

Coup de balai du 25 avril 2026

Merci à tous !

La Municipalité tient à remercier chaleureusement toutes les personnes présentes lors de la matinée *Coup de balai* du samedi 25 avril dernier !



De gauche à droite : Leny Cédric Mael Gaby Maloé Anne Céline Christophe Lauréline Yannick Aziliz Yves Manon Chantal Timo Aline Kevin Gioia Michaël Samuel

Prochainement à Chevilly...

Mar 19 mai - 20h30	Installation des autorités par le Préfet
Ven 29 mai - 17h	Café des Grenouilles
Mer 3 juin - 9h	Café des Grenouilles
Jeu 11 juin - 20h	Conseil général
Dim 14 juin	Journée de votations
Ven 19 juin - 17h	Café des Grenouilles
Mer 1 ^{er} juillet - 9h	Café des Grenouilles
Sam 1 ^{er} août - 19h30	Fête villageoise (infos suivront)
Nuit du 12 au 13 août	Nuit des étoiles - extinction de l'éclairage public (infos suivront)
Jeu 1 ^{er} octobre - 12h	Repas des aînés (infos suivront)
Jeu 3 décembre - 20h	Conseil général
Sa 12 décembre - 10h30	Sapins et apéritif de la Commune